

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse »

Conseil municipal du 24 juin 2013

Séance du 7 juin 2013

24 Musée Gallé-Juillet - vente de produits - tarifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

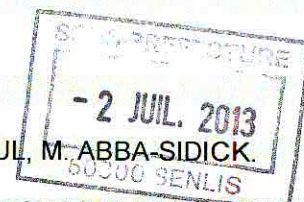
Du 14 septembre 2013 au 5 janvier 2014, la ville de Creil mettra en valeur le patrimoine creillois et le rendra accessible à tous, en organisant une exposition en l'honneur des 125 ans de la clouterie Rivierre.

Ce site industriel, toujours en activité, a en effet été fondé en 1888 au 6 de la rue des usines de Creil, et n'a pas encore bénéficié d'une mise en lumière lors d'une exposition.

Il s'agira de créer, valoriser et animer cette exposition temporaire d'environ vingt-cinq panneaux, accompagnés d'archives, objets et témoignages d'ouvriers.

A cette occasion, le musée Gallé-Juillet souhaite proposer à la vente des produits en lien avec la clouterie Rivierre. Il s'agit de :

- cinq modèles de cartes postales à 1 euro pièce ou 4 euros le lot de cinq, représentant la tréfilerie de l'usine, la salle des machines, les métiers à clous, les clous et l'espace d'emballage des clous,



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

- deux modèles de marques-pages à 1 euro pièce, représentant des clous et la marque au lion,
- un aimant à 1 euro pièce, représentant la marque au lion,
- un pin's à 1 euro pièce, représentant la marque au lion,
- un sachet souvenir à 2 euros pièces contenant différentes sortes de clous,
- une brochure d'environ 25 pages à 2 euros pièce, reprenant les textes et illustrations de l'exposition.

Il vous est proposé d'autoriser la mise en vente de ces produits au musée Gallé-Juillet et d'adopter les tarifs.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse » en date du 7 juin 2013,

Considérant l'exposition organisée par le Musée Gallé-Juillet, sur la clouterie Rivierre, du 14 septembre 2013 au 5 janvier 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser la vente de produits en lien avec la clouterie Rivierre au musée Gallé-Juillet, lors de l'exposition donnée en l'honneur des 125 ans de la clouterie Rivierre, soit du 14 septembre 2013 au 5 janvier 2014,

Article 2 : de voter les tarifs suivants :

- carte postale représentant la tréfilerie de l'usine, la salle des machines, les métiers à clous, les clous et l'espace d'emballage des clous : 1 euro
- le lot de cinq cartes : 4 euros
- marque-page représentant des clous et la marque au lion : 1 euro
- un aimant représentant la marque au lion : 1 euro
- un pin's représentant la marque au lion : 1 euro
- un sachet souvenir contenant différentes sortes de clous : 2 euros
- une brochure d'environ 25 pages reprenant les textes et illustrations de l'exposition : 2 euros

Article 3 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 322/7062/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 02 JUL. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13

et publication ou notification le... 2/07/13

CREIL, le... 2/07/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE